



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 14 janvier 2015

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Permanence « renseignements du public » de l'UT Direccte Dordogne

L'unité territoriale de Dordogne de la Direccte (ancienne direction départementale du travail et de l'emploi), située 2, rue de la Cité à Périgueux, informe les usagers, qu'à compter du 1^{er} février 2015, le service de renseignement en droit du travail sera ouvert (accueil physique à l'adresse indiquée sans rendez-vous et téléphonique au 05 53 02 88 00 :

- le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- le mardi matin de 09h00 à 12h00
- les mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- le vendredi matin de 09h00 à 12h00

Ce service sera fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi (accueil physique comme téléphonique).

Une permanence mensuelle (accueil sur rendez-vous uniquement) est assurée :

- le 2^{ème} jeudi matin du mois de 09h00 à 12h00 à La Maison de la Justice et du Droit située 3, rue Albret 24100 Bergerac - Tél : 05 53 73 24 77
- 4^{ème} jeudi matin du mois de 09h00 à 12h00 au Point d'accès au Droit situé au Palais de justice Place de la Grande Rigaudie 24200 Sarlat – Tél : 05 53 31 83 47.

Les questions peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : aquit-ut24@direccte.gouv.fr. Le délai de réponse nécessaire est de 15 jours.

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne
Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE
☎ 05.53.02.24.07
Valerie.lescure@dordogne.gouv.fr